



# CADEUL

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS  
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

## **Propositions concernant la gestion et l'évaluation des services aux étudiants**

**Caucus des associations étudiantes**

*Présenté lors de la séance du 6 décembre 2013*

---

**Session d'automne 2013**

**Recherche, analyse et rédaction :**

Guy-Aume Descôteaux, président

**Correction :**

Nicolas Grondin, vice-président aux affaires institutionnelles

---

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) fête cette année ses 32 ans d'existence. Elle représente 87 associations étudiantes et plus de 30 000 étudiantes et étudiants de premier cycle de l'Université Laval.

La CADEUL a pour mission de représenter les étudiantes, les étudiants et les associations d'étudiantes et d'étudiants membres afin de promouvoir et de défendre leurs droits et leurs intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, économique, politique et sociale, ainsi qu'envers l'administration universitaire.

Par ailleurs, la CADEUL encourage ses membres à s'impliquer dans leur milieu, stimule leur potentiel et met de l'avant leur vision collective, notamment :

- en créant des liens entre les associations et en favorisant la communication avec les étudiantes et les étudiants;
  - en développant des outils pour les aider à réaliser leurs ambitions;
  - en les aidant à être des leaders dans leur milieu;
  - en offrant des services adaptés à leurs besoins;
  - en défendant leurs intérêts.
- 

**Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)**

Bureau 2265, pavillon Maurice-Pollack, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6  
Téléphone : 418.656.7931 – Télécopieur : 418.656.3328 – Courriel : [cadeul@cadeul.ulaval.ca](mailto:cadeul@cadeul.ulaval.ca)  
Site Internet : <http://www.cadeul.com/>

## **Table des matières**

Table des matières .....	2
Introduction .....	3
La planification et le suivi régulier des services aux étudiants.....	3
Un comité consultatif pour la DSE.....	3
Le mandat et pouvoir du comité consultatif .....	4
La composition .....	5
Le fonctionnement du comité .....	6
Un plan d'action et son suivi .....	6
Un plan d'action sur trois ans .....	6
Rapport annuel .....	7
Transparence .....	7
L'évaluation des services aux étudiants .....	8
Mandat .....	8
Composition .....	9
Conclusion .....	10
Liste des recommandations .....	11

## **Introduction**

Le présent document contient les recommandations de la CADEUL quant à l'organisation et l'évaluation des services aux étudiants dispensés par l'Université Laval.

La question de la gestion des services aux étudiants, plus particulièrement celle de la participation étudiante, préoccupe la CADEUL et ses associations depuis plusieurs années. En effet, ces services ont un impact important sur différents aspects de la vie universitaire non directement liés aux études.

À l'Université Laval, trois services offrent la plupart des services aux étudiants : le Service des activités sportives (SAS), le Service de placement (SPLA), et la Direction des services aux étudiants (DSE). À ces trois services s'ajoutent le Centre de service Desjardins-Pollack (CSDP), qui joue un rôle important pour les associations, notamment dans l'organisation d'événements. Nos recommandations quant à l'organisation et la gestion des services touchent spécifiquement la DSE. Les recommandations sur l'évaluation des services, quant à elles, touchent l'ensemble des services.

## **La planification et le suivi régulier des services aux étudiants**

La CADEUL a décidé de restreindre ses recommandations liées à l'organisation et à la gestion des services aux étudiants à la seule DSE. En effet, le SPLA et le SAS offrent des services plus spécifiques, qui nécessitent des mécanismes différents. Il est à noter que le SPLA possède déjà son comité consultatif.

Ainsi, les propositions de la CADEUL quant à l'organisation des services aux étudiants s'articulent autour de quatre éléments principaux : la création d'un comité consultatif à la Direction des services aux étudiants; l'élaboration d'une planification à moyen terme; la publication d'un rapport annuel faisant état, notamment, de l'atteinte des objectifs ciblés dans la planification; et la transparence quant à la gestion de la DSE.

### ***Un comité consultatif pour la DSE***

Pour la CADEUL, il est primordial que les étudiantes et les étudiants soient impliqués, tant dans la planification des services aux étudiants que dans leur suivi régulier. La population et les associations étudiantes sont, en effet, à la fois les principaux prestataires et les principaux contributeurs de ces services.

Afin que l'avis des étudiantes et des étudiants soit pris en compte, la CADEUL propose la mise en place d'un comité consultatif. Un tel comité s'est réuni durant plusieurs années. Afin de nous assurer que le comité qui sera mis en place aura toute son utilité, il importe de bien définir son mandat, sa portée et sa composition.

---

### ***Recommandation 1.***

*Qu'un comité consultatif de la Direction des services aux étudiants soit créé.*

---

*Le mandat et pouvoir du comité consultatif*

En ce qui a trait à l'ancien comité consultatif, un des commentaires souvent mentionnés, tant du côté étudiant que du côté de la Direction, est que l'ambiguïté du mandat du comité est responsable de son déclin. Pour la CADEUL, il s'agit d'une erreur qu'il ne faut pas commettre à nouveau. Voici donc le résumé du mandat que devrait avoir le comité :

---

***Recommandation 2.***

*Que le comité consultatif de la Direction des services aux étudiants ait pour mandat de conseiller la Direction et ses unités sur leurs activités et leurs orientations.*

---

L'approche adoptée pour fixer le mandat et le champ d'action du comité repose sur un principe qui est, pour nous, essentiel : ce sont bien la DSE et les services aux étudiants en général qui font l'objet du comité. Un tel comité ne saurait devenir une table de concertation entre les différentes actrices et les différents acteurs concernés. En effet, tant la CADEUL, l'AELIÉS que les associations parascolaires maintiennent actuellement des canaux de communication avec la DSE et le BVE, et peuvent discuter directement des situations particulières qui les préoccupent.

Ce comité n'aurait donc pas pour mission de se substituer à ces relations directes. En ciblant adéquatement le mandat du comité pour qu'il traite de la Direction, de ses unités, de ses orientations et de ses activités, de même que des services et de la vie étudiante dans une perspective globale, nous croyons possible d'éviter la désaffection qui a mené à l'arrêt des travaux du précédent comité.

À ce titre, le comité consultatif devra notamment prendre une part active dans l'élaboration des documents de planification de la DSE, recevoir les rapports annuels, recevoir et émettre des recommandations concernant le budget de la DSE et de ses unités. Il pourra, en outre, traiter de toute question concernant les services aux étudiants et la vie étudiante.

---

***Recommandation 3.***

*Que le comité consultatif puisse notamment :*

- *participer à l'élaboration des documents de planification de la Direction des services aux étudiants et faire le suivi de ses orientations et objectifs;*
  - *recevoir le rapport annuel de la DSE;*
  - *recevoir et faire des recommandations sur le budget de la DSE et de ses unités;*
  - *faire toute recommandation nécessaire à la DSE et ses unités quant à leurs activités;*
  - *traiter de toute question concernant les services aux étudiants et la vie étudiante.*
- 

Les cinq points de précision retenus touchent l'ensemble des éléments qui permettraient aux étudiantes et aux étudiants qui siègent au comité de contribuer réellement à améliorer les services offerts pour la population et les associations étudiantes.

D'abord, nous reviendrons plus loin sur le sujet, mais la CADEUL croit que la DSE devrait encadrer ses orientations et ses actions par le biais d'une planification à moyen terme. Or, il nous apparaît évident que les étudiantes et les étudiants doivent être partie prenante de ce processus de planification. C'est, à notre avis, la meilleure façon de garantir que les priorités de la DSE et de ses unités correspondent aux besoins des étudiantes et des étudiants.

Le comité consultatif devrait par ailleurs recevoir et avoir l'occasion de réagir à deux documents de gestion importants de la DSE : un rapport annuel, et le budget. L'intérêt de ce type de document pour le comité nous semble évident. En effet, le rapport annuel est un outil essentiel de suivi des activités et des objectifs d'une organisation, permettant notamment de mieux suivre la mise en œuvre de la planification. Enfin, si nous ne jugeons pas pertinent ou réaliste que le comité joue un rôle aussi central dans l'élaboration du budget que de la planification, nous jugeons à propos que les étudiantes et les étudiants aient la possibilité d'en prendre connaissance et de formuler des recommandations, si nécessaire. Pour nous, la possibilité pour les étudiantes et les étudiants d'exprimer leur opinion sur la façon dont sont dépensés les frais institutionnels obligatoires est essentielle.

Les deux derniers éléments de précision ont une portée plus générale. Ils permettent d'établir clairement qu'à la fois l'ensemble des activités de la DSE (avant dernier élément) et l'ensemble des questions liées aux services aux étudiants (dernier élément) font partie du périmètre du comité. On ne saurait, ainsi, exclure le traitement d'une question en arguant l'étroitesse du mandat.

#### *La composition*

La CADEUL suggère également une composition pour le comité consultatif. Ce dernier serait constitué de cinq catégories de personnes.

D'abord, la présidence du comité serait assumée par la directrice ou le directeur des services aux étudiants. Afin de garantir l'importance de ce comité, malgré son caractère consultatif, il importe que la directrice ou le directeur agisse personnellement, sans déléguer sa présence sur ce comité.

Les deux catégories suivantes de membres sont les représentantes et les représentants nommés par la CADEUL et par l'AELIÉS. Ces membres constitueraient le noyau du comité. Les nombres que nous proposons tiennent à la fois compte des facteurs d'efficacité des rencontres et de représentativité du campus. Ainsi, nous croyons qu'un nombre total de six représentantes étudiantes ou représentants étudiants avec droit de vote permettra d'assurer une certaine diversité au sein du comité. Par ailleurs, la répartition entre le nombre de représentantes et de représentants nommés par la CADEUL et l'AELIÉS tient compte du nombre de membres représentés par les deux associations.

Les deux dernières catégories de membres n'auraient pas le droit de vote, mais auraient accès à toutes les discussions et à toutes les informations sur les travaux du comité. Les étudiantes et les étudiants impliqués dans les associations parascolaires, de même que les directrices ou les directeurs du Bureau de vie étudiante (BVE), du Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF) et du Centre d'aide, pourront grandement faire profiter les discussions et les recommandations du comité de leur expertise et de leur réalité particulière.

Si le statut spécial, sans droit de vote, peut sembler évident dans le cas de la direction des unités, nous le proposons également pour les personnes issues des associations parascolaires. En effet, selon nous, les étudiantes et les étudiants issus des associations parascolaires n'auront tout simplement pas la même légitimité, ni la même vision globale des services aux étudiants que les représentantes et les représentants élus par les instances de la CADEUL et de l'AELIÉS.

Enfin, il est à noter que nous prévoyons l'organisation d'une rencontre des regroupements parascolaires afin d'élire les deux personnes qui siègeront à ce comité. Cette méthode nous semblait plus appropriée qu'une désignation par les instances de la CADEUL ou de l'AELIÉS, ou une sélection par la DSE elle-même.

***Recommandation 4.***

Que le comité consultatif de la Direction des services aux étudiants soit composé de :

- la directrice ou le directeur des services aux étudiants, assumant la présidence;
  - quatre étudiantes ou étudiants de premier cycle nommés par la CADEUL;
  - deux étudiantes ou étudiants de deuxième ou troisième cycle nommés par l'AELIÉS;
  - deux étudiantes ou étudiants impliqués dans les associations parascolaires (sans droit de vote), nommés par un collège électoral formé des représentantes et des représentants des associations parascolaires;
  - les directrices ou les directeurs des unités relevant de la DSE (sans droit de vote).
- 

*Le fonctionnement du comité*

En ce qui a trait au fonctionnement du comité, la CADEUL avance certaines pistes de fonctionnement. Ainsi, il nous apparaît évident que le comité sera soutenu logistiquement, quant à son secrétariat notamment, par la DSE.

La fréquence des rencontres devrait être suffisante pour garantir un suivi régulier, sans devenir trop lourde ou manquer de contenu. Deux rencontres par session nous semblent un minimum, sans que nous jugions nécessaire de formaliser cette fréquence avant d'avoir essayé la formule. Par ailleurs, les membres nommés par la CADEUL et l'AELIÉS, de même que la DSE, devraient pouvoir convoquer une rencontre extraordinaire du comité pour traiter d'une question urgente.

***Un plan d'action et son suivi***

Pour la CADEUL, les différents services dispensés par la Direction des services aux étudiants et ses unités doivent absolument faire l'objet d'une planification à moyen terme. Un tel exercice de planification, et l'implication des étudiantes et des étudiants dans son élaboration, présente des avantages incontournables.

*Un plan d'action sur trois ans*

La planification à moyen terme des activités de services aux étudiants nous semble être, dans tous les contextes, une bonne pratique à adopter. Elle permet d'identifier clairement les objectifs à atteindre, la direction et les orientations qui sont retenues. Elle permet de mieux faire connaître ces objectifs, de bien les prioriser et que chaque action de la Direction s'inscrive dans ces objectifs. La planification permet également de vérifier si les actions ont bien permis une progression vers les objectifs. Il ne suffit dès lors plus de poser des gestes, mais que ces gestes entraînent des résultats.

Dans le contexte de la création d'un comité consultatif formé d'étudiantes et d'étudiants, l'exercice de planification que propose la CADEUL est d'autant plus important. Il s'agit d'une occasion parfaite pour que cette planification reflète les préoccupations de la population et des associations étudiantes.

Pour une telle planification, un horizon de trois ans nous semble adéquat. Une telle périodicité laisse suffisamment de temps pour observer une réelle progression en vue des objectifs, sans que l'échéance soit trop loin pour être suffisamment concrète. Par ailleurs, nous verrons plus loin que l'horizon de trois ans permet un arrimage avec nos propositions quant à l'évaluation des services.

---

***Recommandation 5.***

*Que les orientations et les activités de la Direction des services aux étudiants et ses unités fassent l'objet d'un plan d'action sur trois ans.*

---

L'élaboration concrète de cette planification pourrait prendre plusieurs formes, et nous ne croyons pas à propos d'en faire des recommandations précises à ce moment-ci. Une fois le comité mis en place, ce genre de processus pourraient faire l'objet de discussions en comité, ou dans le cadre d'autres rencontres comme les rencontres mensuelles entre le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales et la CADEUL. Un processus relativement large de consultation de la population et des associations étudiantes pourrait être mené. Le point essentiel, pour la CADEUL, c'est que l'élaboration et le suivi de cette planification fassent partie des tâches centrales au comité consultatif que nous proposons.

*Rapport annuel*

La production d'un rapport annuel nous semble être un outil de gestion indispensable pour une organisation comme la DSE, que ce soit en raison de sa taille, ou de mission de dispense de services. Pourtant, le dernier rapport annuel disponible sur le site Internet de la DSE date de la restructuration de 2009.

Dès lors que les activités de la DSE s'appuient sur un plan d'action triannuel, le rapport annuel devient un des principaux outils de suivi des actions et des objectifs.

---

***Recommandation 6.***

*Que la Direction des services aux étudiants publie annuellement un rapport faisant état de ses activités, des activités de ses unités, et de l'atteinte des objectifs du plan d'action.*

---

***Transparence***

La confiance de la population et des associations étudiantes est essentielle à un organisme ayant une mission comme celle de la DSE. Cette confiance est d'autant plus importante lorsque la majorité des fonds de l'organisation proviennent de frais institutionnels obligatoires. L'information représente probablement l'assise la plus solide pour la bâtir, notamment chez les étudiantes et les étudiants qui utilisent le plus fréquemment ces services.

Ainsi, la CADEUL croit important que les documents de planification et de suivi de la DSE soient tenus à jour et publics. Dans le cas des documents de nature financière, le comité consultatif, de même que la CADEUL et l'AELIÉS, devraient à tout le moins y avoir accès.

---

***Recommandation 7.***

*Que le plan d'action triannuel et les rapports annuels de la Direction des services aux étudiants soient rendus publics sur son site Internet*

---

***Recommandation 8.***

*Que les membres du comité consultatif, de même que la CADEUL et l'AELIÉS, aient accès annuellement aux informations concernant l'utilisation des fonds alloués à la*

---



---

Direction des services aux étudiants et à ses unités.

---

## L'évaluation des services aux étudiants

L'Université a, périodiquement, mis sur pied des comités chargés d'examiner les services dispensés aux étudiantes et aux étudiants par l'Université Laval. Pour la CADEUL, il s'agit d'un mécanisme très intéressant, qui devrait être établi de façon un peu plus formelle.

En effet, le profil de la population et des associations étudiantes évolue constamment, de même que les besoins qui pourraient nécessiter une intervention de l'Université afin de faciliter leur passage dans le milieu universitaire. Des exemples de changements et de nouveaux besoins sont identifiés, notamment, dans des documents comme l'avis *Agir pour améliorer la qualité de vie et la santé globale des étudiants de l'Université Laval*<sup>1</sup> de la Commission des affaires étudiantes, ou l'avis *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*<sup>2</sup>, du Conseil supérieur de l'éducation.

C'est dans cette optique que, selon nous, un comité chargé d'évaluer les services aux étudiants dispensés par l'Université devrait être reformé avec une périodicité fixe. Il s'agit de la meilleure façon d'examiner si les besoins couverts par les services aux étudiants existent toujours, s'ils sont adéquatement couverts par les différents services, et si de nouveaux besoins méritent d'être couverts.

En terme de périodicité, nous croyons qu'un horizon de cinq ans permettra d'assurer un bon arrimage entre les besoins et les services. Il permettra d'ajuster rapidement le tir en cas de lacunes importantes, sans pour autant que le processus ne devienne lourd. Un tel horizon permettra de bien arrimer le processus d'évaluation et le processus de planification triannuel que nous proposons pour la Direction des services aux étudiants. En effet, le comité d'examen pourra débiter ses travaux à la fin de la deuxième année du second plan d'action, et remettre son rapport à temps pour l'élaboration du plan d'action suivant.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Plan d'action 1			Plan d'action 2		
					Comité d'examen

---

### ***Recommandation 9.***

*Qu'un comité d'examen des services aux étudiants soit formé à tous les cinq ans.*

---

### ***Mandat***

<sup>1</sup> UNIVERSITE LAVAL (2013). *Agir pour améliorer la qualité de vie et la santé globale des étudiants de l'Université Laval*, Commission des affaires étudiantes de l'Université Laval, 49 p.

<sup>2</sup> CONSEIL SUPERIEUR DE L'ÉDUCATION (2013). *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*, Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire, Québec, 123 p.

Pour nous, le mandat d'un comité d'examen comme celui proposé doit être de formuler à la direction de l'Université Laval des recommandations quant à l'ensemble des services aux étudiants dispensés par l'Université. L'expression « services aux étudiants » doit ici être comprise au sens large, et inclure l'ensemble des services non pédagogiques dispensés par l'Université. Comme mentionné plus haut, les trois principaux services sur lesquels se penchera le comité sont le SAS, le SPLA et la DSE, auxquels s'ajoutera le CSDP.

La teneur des recommandations qui pourront être formulées doit être large, et laissée à la discrétion du comité. Ainsi, le comité pourra, par exemple, proposer d'abandonner une activité de service, d'en créer une nouvelle, de changer certaines façons de faire, ou d'effectuer des changements structuraux quant à l'organisation des activités de service. Étant donné la nature large du mandat proposé pour le comité, ce dernier pourra formuler des recommandations à toute instance ou unité universitaire concernée.

Le mandat proposé à la recommandation 9 nous semble convenir, à condition d'être compris largement, et non de façon limitative. Le libellé pourrait être précisé afin d'inclure, entre autre, les éléments énoncés plus haut.

---

***Recommandation 10.***

*Que le comité d'examen des services aux étudiants ait pour mandat de déterminer si les services aux étudiants dispensés par l'Université Laval répondent adéquatement aux besoins de la population étudiante, et si de nouveaux besoins devraient être couverts par ces services.*

---

***Composition***

En terme de composition, nous croyons que le comité devrait être fondé sur une base paritaire. Les quatre directrices ou directeurs principalement concernés devraient siéger au comité, de même qu'un nombre équivalent d'étudiantes et d'étudiants. Encore une fois, la répartition des quatre sièges a été conçue afin de refléter la taille numérique de chaque groupe, avec deux personnes désignées par la CADEUL, une personne désignée par l'AELIÉS, et une personne issue des associations étudiantes parascolaires.

À cette composition s'ajouterait la présidence du comité, qui serait assumée par une vice-rectrice ou un vice-recteur. Naturellement, nous avons l'impression que le vice-rectorat aux études et aux activités internationales serait tout indiqué pour occuper cette fonction. Il est par ailleurs important que les personnes nommées agissent personnellement, et ne délèguent pas leur responsabilité à une autre personne.

---

***Recommandation 11.***

*Que le comité d'examen des services aux étudiants soit composé de :*

- *une vice-rectrice ou un vice-recteur, agissant à titre de présidente ou de président du comité;*
  - *la directrice ou le directeur de la Direction des services aux étudiants;*
  - *la directrice ou le directeur du Service des activités sportives;*
  - *la directrice ou le directeur du Service de placement;*
  - *la directrice ou le directeur du Centre de service Desjardins-Pollack;*
  - *deux étudiantes ou étudiants de premier cycle nommés par la CADEUL;*
  - *une étudiante ou un étudiant de deuxième ou troisième cycle, nommé par l'AELIÉS;*
-

- *une étudiante ou un étudiant issu des associations parascolaires et nommé lors d'un collège électoral composé de leurs représentantes et de leurs représentants.*
- 

## **Conclusion**

À notre avis, les recommandations contenues dans le présent document permettraient d'améliorer les services non-pédagogiques dispensés à la population et aux associations étudiantes. Elles ont toutes été rédigées dans le but d'avoir des services aux étudiantes et aux étudiants qui répondent adéquatement à l'ensemble des besoins que l'Université peut combler. Elles tendent à rendre les services aux étudiantes et aux étudiants plus proches et plus connectés à la réalité des gens desservis.

Deux principes imprègnent l'ensemble des recommandations : augmenter la participation des étudiantes et des étudiants dans la planification et la gestion des services; adopter une approche claire et systématique pour la gestion, l'orientation et l'évaluation des services. À ces deux principes s'ajoute la volonté d'avoir des structures et des processus suffisamment fluides et efficaces pour que l'action des actrices et des acteurs impliqués, provenant de l'administration universitaire, ou des étudiantes et des étudiants, demeure orientée vers les services.

## Liste des recommandations

---

### **Recommandation 1.**

*Qu'un comité consultatif de la Direction des services aux étudiants soit créé.*

---

### **Recommandation 2.**

*Que le comité consultatif de la Direction des services aux étudiants ait pour mandat de conseiller la Direction et ses unités sur leurs activités et leurs orientations.*

---

### **Recommandation 3.**

*Que le comité consultatif puisse notamment :*

- *participer à l'élaboration des documents de planification de la Direction des services aux étudiants et de faire le suivi de ses orientations et objectifs;*
  - *recevoir le rapport annuel de la DSE;*
  - *recevoir et faire des recommandations sur le budget de la DSE et de ses unités;*
  - *faire toute recommandation nécessaire à la DSE et ses unités quant à leurs activités;*
  - *traiter de toute question concernant les services aux étudiants et la vie étudiante.*
- 

### **Recommandation 4.**

*Que le comité consultatif de la Direction des services aux étudiants soit composé de :*

- *la directrice ou le directeur des services aux étudiants, agissant à titre de présidence;*
  - *quatre étudiantes ou étudiants de premier cycle nommés par la CADEUL;*
  - *deux étudiantes ou étudiants de deuxième ou troisième cycle nommés par l'AELIÉS;*
  - *deux étudiantes ou étudiants impliqués dans les associations parascolaires (sans droit de vote), nommés par un collège électoral formé des représentantes et des représentants des associations parascolaires;*
  - *les directrices ou les directeurs des unités relevant de la DSE (sans droit de vote).*
- 

### **Recommandation 5.**

*Que les orientations et les activités de la Direction des services aux étudiants et ses unités fassent l'objet d'un plan d'action sur 3 ans.*

---

### **Recommandation 6.**

*Que la Direction des services aux étudiants publie annuellement un rapport faisant état de ses activités, des activités de ses unités, et de l'atteinte des objectifs du plan d'action.*

---

### **Recommandation 7.**

*Que le plan d'action triannuel et les rapports annuels de la Direction des services aux étudiants soient rendus publics sur son site Internet.*

---

### **Recommandation 8.**

*Que les membres du comité consultatif de même que la CADEUL et l'AELIÉS aient accès annuellement aux informations concernant l'utilisation des fonds alloués à la Direction des services aux étudiants et à ses unités.*

---

---

**Recommandation 9.**

*Qu'un comité d'examen des services aux étudiants soit formé à tous les X ans.*

---

**Recommandation 10.**

*Que le comité d'examen des services aux étudiants ait pour mandat de déterminer si les services aux étudiants dispensés par l'Université Laval répondent adéquatement aux besoins de la population étudiante, et si de nouveaux besoins devraient être couverts par ces services.*

---

**Recommandation 11.**

*Que le comité d'examen des services aux étudiants soit composé :*

- *une vice-rectrice ou un vice-recteur, agissant à titre de présidente ou de président du comité;*
  - *la directrice ou le directeur de la Direction des services aux étudiants;*
  - *la directrice ou le directeur du Service des activités sportives;*
  - *la directrice ou le directeur du Service de placement;*
  - *la directrice ou le directeur du Centre de service Desjardins-Pollack;*
  - *deux étudiantes ou étudiants de premier cycle nommés par la CADEUL;*
  - *une étudiante ou un étudiant de deuxième ou troisième cycle, nommé par l'AELIÉS;*
  - *une étudiante ou un étudiant issu des associations parascolaires et nommé lors d'un collège électoral composé de leurs représentantes et de leurs représentants.*
-